Coordinateur(trice) de parcours en santé

Ficher métier en chantier

Nouveau métier dans le Répertoire des métiers de la FPH (mars 2015)

Etablir, organiser et gérer des liens permettant l'optimisation de la prise en charge sanitaire, sociale et médicosociale d'une personne dans un parcours de soins.
Coordonner la réalisation d'une démarche pluridisciplinaire selon le projet de soins établi.
(Définition provisoire)

SOINS
COORDINATION EN SANTÉ

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 7 (Master)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH
05T10

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accompagnement du patient et des aidants tout au long de son parcours de santé
- Accueil, information et formation des nouveaux personnels, des stagiaires et des professionnels de santé
- Co-construction, suivi et adaptation du projet personnalisé du patient (projet de soins et projet de vie)
- Conception et réalisation d'outils et/ou de méthodes
- Coordination des interlocuteurs internes et externes sur le territoire de santé (établissements de santé, libéraux, réseaux, associations)
- Élaboration et rédaction de rapports d'activité
- Information sur l'offre de soins du territoire, conseil et orientation des patients
- Intervention et traitement d'urgence suite à alerte ou / et situation à risques
- Recensement des ressources médicales, environnementales et bio psycho-sociales
- Rédaction des comptes rendus relatifs aux observations, aux entretiens et aux interventions
- Renseignement et mise à jour des données administratives, médicales, cliniques, psychosocioculturelles dans le dossier patient
- Veille et recherche professionnelle

SAVOIR-FAIRE

- Analyser, évaluer la situation médicale, clinique et psycho-sociale d'une personne
- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins
- Argumenter et convaincre avec un ou plusieurs interlocuteurs (interne et externe)
- Concevoir, formaliser des procédures, des protocoles et des fiches de conseil
- Conduire un entretien d'aide
- Conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet personnalisé du patient
- Construire/adapter des outils/méthodes de travail
- Elaborer et formaliser un diagnostic santé du patient
- Évaluer la pertinence et la véracité des données et/ou informations
- Evaluer la prise en charge du parcours patient
- Identifier / analyser des situations d'urgence et définir des actions
- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau

CONNAISSANCES REQUISES

- Bureautique/Technologies information et communication
- Conduite de projet
- Droit de la santé dans son domaine d'activité
- Économie de la santé
- Éthique et déontologie professionnelles
- Médicales générales et/ ou scientifiques
- Méthodologie d'analyse de situation
- Négociation : méthodes et techniques
- Recherche
- Réseaux sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Risques et vigilances
- Santé

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- Pôle emploi Code ROME : J1502 Coordination de services médicaux ou paramédicaux
- CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : B4B/04 Coordonnateur ou coordonnatrice de santé

FORMATION

Master 2 et expérience en santé d'au moins 3 ans

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 7 (Master)

STATUT ET ACCÈS

Infirmier, puéricultrice, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, diététicien, ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricienne, cadre de santé, cadre supérieur de santé, assistant socio-éducatif, psychologue.

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Master 2 et expérience en santé d'au moins 3 ans

Spécifité

- Coordinateur(trice) de réseau de santé

Relations professionnelles

- **Pour la faisabililité du projet personnalisé du patient** : les médecins, l'encadrement, les métiers de la coordination en santé, les rééducateurs, les psychologues, les assistants sociaux et les éducateurs spécialisés des établissements de santé (sanitaires, sociaux, médico-sociaux) ; les médecins de ville, les professionnels libéraux (infirmiers, rééducateurs, sages-femmes,...) ; les médecins, les infirmiers et les psychologues des réseaux ; les aidants.
- **Pour la coordination et l'optimisation de la prise en charge** : les médecins, l'encadrement, les assistants sociaux, les professionnels de santé spécialisés, les psychologues des établissements de santé (sanitaires, sociaux, médico-sociaux) et des réseaux ; les médecins de ville, les professionnels libéraux (infirmiers, rééducateurs, sages-femmes,...) ; les professionnels de la pharmacie et de la logistique ; les infirmiers de coordination des établissements de santé et des services de soins infirmiers à domicile, les associations ; les prestataires de service ; les aidants ; les centres communaux d'action sociale ; les maisons départementales des personnes handicapées ; les caisses nationales de solidarité pour l'autonomie.
- **Pour améliorer la connaissance et la pertinence de l'offre de soins** : les médecins, les directeurs, l'encadrement, les métiers de la coordination en santé et les assistants sociaux, les éducateurs spécialisés et

les paramédicaux des établissements de santé (sanitaires, sociaux et médico-sociaux) ; les médecins de ville, les agences régionales de santé ; les responsables de réseaux et des unions régionales et nationales de réeaux ; les associations professionnelles ; l'urbanisme des mairies et les étudiants des établissements de formation (Instituts de formation en soins infirmiers, Instituts de formation de cadres de santé, Universités).

- **Pour gérer les urgences et les situations complexes qui nécessitent un recours** : les maisons départementales des^personnes handicapées, les services des urgences, les services d'aide médicale d'urgence.
- **Pour conduire des recherches** : les universités, les instituts de formation.

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Gestionnaire de cas
- Coordinateur(trice) de parcours patient

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- Fonction publique territoriale

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
http://metiers.anfh.fr/05T10